

## SORTIR PLUS.

- ✓ **Qu'est-ce que c'est ?** Le dispositif « SORTIR PLUS » est une aide financière, proposée par certaines caisses de retraite complémentaires, permettant de régler la facture d'un organisme de services à domicile agréé, pour une prestation d'accompagnement (ou transport accompagné).
- ✓ **Objectifs** : Lutter contre l'isolement, favoriser l'autonomie, maintenir les liens sociaux.
- ✓ **Qui peut y prétendre ?** Les personnes âgées de plus de 75 ans retraitées d'une caisse de retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO \*.
- ✓ **Quelles sorties ?** promenades, courses, médecin, coiffeur, cimetière, spectacle, loto, visite chez des amis ...
- ✓ **Combien ça coûte ?** Cette prestation est intégralement prise en charge par votre caisse de retraite complémentaire dans la limite de 450 euros par an. Vous n'aurez aucune avance de frais ni de reste à charge à payer.  
SORTIR PLUS vous informera du solde restant disponible sur votre compte annuel.

Ce service ne peut pas être utilisé dans le cas de l'emploi direct (par un professionnel CESU). La personne doit être accompagnée d'une structure agréée de services à domicile.

Le coût de la sortie dépend de sa durée et de la distance à parcourir.

- ✓ **Comment ça marche ?** A chaque besoin de sorties accompagnées, contactez le service SORTIR PLUS (4 à 5 jours avant la date de la sortie).  
Votre demande est enregistrée et un conseiller vous met en relation avec un service d'aide à la personne disponible pour vous accompagner ou votre service habituel.

**Lors de votre inscription, il conviendra d'indiquer :**

Nom / Prénom / Nom de jeune fille / Date de naissance

Adresse / Numéro de téléphone

Numéro de Sécurité Sociale / Nom de la caisse de retraite complémentaire

### SORTIR PLUS

 : 0 971 090 971 -  : [sortirplus@domplus.fr](mailto:sortirplus@domplus.fr)

[www.sortir-plus.fr](http://www.sortir-plus.fr)

\*Standard téléphonique souvent saturé, n'hésitez pas à insister ou privilégiez le mail.

#### Liste des caisses de retraites complémentaires AGIRC - ARCCO qui ouvrent droit au dispositif :

\*AG2R LA MONDIALE – AGRICA – APICIL – BTPR – AUDIENS - B2V – CGRR – CRC – HUMANIS – IGRC – IRCEM - IRCOM - IRP AUTO – KLESIA – LOURMEL - MALAKOFF MEDERIC - PRO BTP - REUNICA